



TRANSITION

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Vous êtes porteur d'un projet d'investissement industriel et productif dans une démarche de réindustrialisation et de transition écologique ?

Vous êtes : une entreprise / un groupement d'employeurs / une association / un établissement de formation ?

Si oui, manifestez-vous auprès des équipes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour obtenir le label Territoires d'Industrie !

OBJECTIF ?

Mis en place par la Région et l'Etat sur la période 2024-2027, le programme Territoire d'Industries permet à votre projet de bénéficier de financements et d'accompagnement en ingénierie. La volonté de la Métropole est de permettre à toutes les entreprises industrielles d'accéder aux financements proposés par l'Etat et au bouquet de services des partenaires institutionnels (Région Sud, Etat, ANCT, ADEME, Banque des Territoires, BPI).

La Métropole procèdera à une analyse d'opportunité de votre projet vous permettant d'obtenir un courrier de soutien et une labelisation dans le cadre des dispositifs d'accompagnement du programme Territoires d'Industrie.

Cette analyse comprend :

- Une analyse par le chef de projet et les référents du COPIL Territoires d'Industrie du projet industriel afin de bien caractériser les besoins ;
- Une analyse du BP ;
- Une analyse des enjeux de transition écologique ;

**La Métropole Aix-Marseille- Provence,
1^{er} territoire industriel de la Région Sud !**

Dispositif présenté en partenariat avec :



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le projet devra s'intégrer dans la stratégie industrielle de la métropole ou ses différentes filières stratégiques :

- Réindustrialisation du territoire
- Démarches industrielles de transition écologique
- Innovation
- Mobilité
- Développement des compétences et des métiers industriels
- Filières stratégiques : aéronautique, microélectronique, maritime/logistique, énergie/environnement, santé

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, **contactez :**

- **Adrien Blain** chef de projet Transition écologique, service Filières et dynamiques territoriales : adrien.blain@ampmetropole.fr
territoires.dindustries@ampmetropole.fr



ou faites connaître vos projets :

Dispositif présenté en partenariat avec :



Pour plus d'informations :

